

INFORMATIONS

IMPORTANTES

**Examen pratique
de la catégorie B**



Afin que votre examen pratique se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous recommandons de lire attentivement ce fascicule.

OU PUIS-JE PASSER MON EXAMEN PRATIQUE ?

- à Lausanne-Blécherette
- à Yverdon-les-Bains
- à Aigle
- à Nyon

COMMENT M'INSCRIRE A L'EXAMEN PRATIQUE ?

Vous devez nous retourner l'inscription en précisant le lieu et la date que vous désirez. Attention, vous êtes toujours responsable de votre inscription, même si vous avez demandé à un tiers (moniteur de conduite) de vous inscrire.

S'il y a des risques de neige ou de verglas, vous pouvez téléphoner le jour même de l'examen dès 7h15 pour savoir s'il est maintenu.

A QUELLES CONDITIONS PUIS-JE M'INSCRIRE A L'EXAMEN PRATIQUE ?

Vous devez avoir réussi l'examen théorique, suivi le cours de théorie de la circulation routière dispensé par un moniteur de conduite agréé. Une liste des moniteurs autorisés est à disposition sur notre site Internet : <http://www.san.vd.ch> ou délivrée sur demande.

L'attestation de fréquentation du cours de théorie de la circulation routière est valable 2 ans à compter de sa date d'émission.

Les détenteurs des catégories et sous-catégories A, A1 ou B1 peuvent directement effectuer l'examen pratique.

QUEL VEHICULE PUIS-JE UTILISER POUR MON EXAMEN PRATIQUE

Une voiture automobile légère, en parfait état d'entretien, atteignant une vitesse d'au moins 120 km/h.

Nous vous recommandons de procéder à un contrôle du bon état des pneumatiques, des freins, de la direction, de l'éclairage, des indicateurs de direction ainsi que des catadioptriques et avertisseur acoustique.

Nous vous rendons attentif au fait que vous ne serez pas admis à l'examen avec une voiture en mauvais état ou avec des pneus excessivement usés (profil minimum exigé 1.6 mm).

Les voitures qui ne sont pas équipées de double commandes ou d'un frein à main efficace, placé entre les sièges avant et directement accessible à l'inspecteur, ne sont pas admises pour les examens (à 30 km/h, le freinage ne doit pas excéder 14 mètres).

COMMENT ME PREPARER A PASSER L'EXAMEN PRATIQUE

L'entraînement individuel est évidemment très important mais, pour qu'il soit pleinement efficace, nous sommes convaincus qu'il doit reposer sur une solide formation de base. A notre avis, la personne la plus qualifiée pour vous dispenser cette formation est un moniteur d'auto-école.

Investir dans cette formation vaut la peine car un ou plusieurs échecs à l'examen, faute d'une formation suffisante, vous coûteront de l'argent et un stress supplémentaire. Etre bien formé augmente votre sécurité et votre plaisir de conduire.

COMMENT SE DERoule L'EXAMEN PRATIQUE ?

Merci de vous présenter à l'heure au rendez-vous avec :

- Votre permis d'élève conducteur
- Le permis de conduire que vous auriez déjà obtenu pour d'autres catégories de véhicules
- Le permis de circulation original du véhicule utilisé pour l'examen
- Une pièce d'identité (passeport, carte d'identité ou livret de séjour; aucune autre pièce d'identité ne sera acceptée pour justifier l'identité)

Tous les documents doivent être des originaux, nous n'acceptons pas les photocopies d'un document officiel.

L'examen comprend :

- La conduite dans le trafic
- Des parcs en circulation
- Des manœuvres

OBJECTIF DE L'EXAMEN PRATIQUE

Les conducteurs de véhicules automobiles doivent constamment, par leurs capacités et leur comportement, être en mesure de :

- Maîtriser leur véhicule afin de ne pas créer de situations dangereuses sur la route et réagir de façon appropriée si de telles situations surviennent malgré tout
- Observer les règles de la circulation routière notamment celles qui ont pour objet de prévenir les accidents de la route et d'assurer la fluidité du trafic
- Faire preuve d'égards envers autrui afin de contribuer à la sécurité de tous les usagers de la route et notamment des plus vulnérables
- Conduire de façon respectueuse de l'environnement et économique
- Appliquer les enseignements sur le sens du trafic et la théorie de la circulation

EN CAS D'ECHEC A L'EXAMEN PRATIQUE

Dans tous les cas, l'inspecteur vous communiquera les motifs de votre échec. Ces motifs seront également indiqués sur l'invitation à reprendre rendez-vous. L'examen vous sera facturé CHF 130.--.

Si vous deviez échouer deux fois, la prochaine inscription à un examen pratique devra s'effectuer uniquement par un moniteur, selon [l'art. 23, al. 1 de l'OAC](#).

[L'art. 16 de l'OAC](#) stipule que les échecs à l'examen pratique subis durant votre permis d'élève seront reportés dans le prochain permis d'élève que vous demanderez pour la même catégorie.

EN CAS DE NON PRESENTATION A L'EXAMEN PRATIQUE

Nous distinguons deux cas :

1. L'examen est reporté pour une raison qui ne relève pas de votre responsabilité (par exemple : neige, verglas ou accident en cours d'examen). Dans ce cas, nous ne vous demanderons pas de compensation financière.
2. L'examen est reporté pour une raison qui relève de votre responsabilité, dans ce cas, vous recevrez une facture de CHF 130.--. Le même tarif est dû lorsque l'examen ne peut avoir lieu pour les raisons suivantes :
 - Oubli d'un document obligatoire, permis d'élève, permis de circulation, pièce d'identité, etc
 - Votre véhicule est en mauvais état d'entretien (pneu compris) et/ou s'il a été modifié de façon illicite
 - Arrivée tardive

Cette somme vous est toujours facturée même si le rendez-vous a été demandé par un tiers (moniteur de conduite).

IMPORTANT

Lorsque vous êtes détenteur d'un permis d'élève de la catégorie B, la réussite de l'examen théorique correspondant ne vous autorise toutefois pas à piloter un scooter dont la puissance est limitée à 50 cm³, seule la délivrance d'un permis d'élève pour cette catégorie vous permettra de piloter un tel véhicule.

DUREE DE VALIDITE DU PERMIS D'ELEVE

Le permis d'élève conducteur est valable 24 mois et n'est pas prolongeable.

Nous vous souhaitons tous nos vœux de réussite pour votre examen et bonne chance !

Votre service des automobiles